

Les tarifs des frais d'inhumation et d'exhumation seront de :

	Résidant sur la Commune	Résidant hors Commune
INHUMATION et EXHUMATION	95 €	150 €

Les tarifs du puits du souvenir seront de :

DISPERSION DES CENDRES	40 €
------------------------	------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs funéraires mentionnés ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à émettre des titres de recettes correspondants aux montants indiqués dans cette délibération.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa et à Madame le Comptable du Trésor pour encaissement.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - KIRN - MAUHUIT - MICHEL - ORTIZ
MRS CUER - GRAVIER - GUILHON - LEVILLAIN - MAZZINI - THEYSSET

Par procuration : MME MICHEL pour MME MERISSE

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 28 novembre 2012
Pour copie conforme

En Mairie, le 28 novembre 2012
Le Maire,



Hélène KIRN.



**EXTRAIT N° 12 - 066
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 27 NOVEMBRE 2012**

Nombre de conseillers
en exercice : 13
présents : 11
votants : 12

L'an deux mille douze, et le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal, convoqué, en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame KIRN Hélène, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 novembre 2012

Présents : MMES CODATO - KIRN - MAUDHUIT - MICHEL - ORTIZ
MRS CUER - GRAVIER - GUILHON - LEVILLAIN - MAZZINI - THEYSSET

Absents excusés : MME MERISSE

Absents non excusés : Mme DIEU

Ont donné pouvoir : MME MERISSE à MME MICHEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. LEVILLAIN

OBJET

TARIFS FUNÉRAIRES NOUVEAU CIMETIÈRE COMMUNAL

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs du cimetière n'ont pas évolués depuis 1996 et rappelle à ces derniers qu'il a été envisagé lors de la réunion de travail du 23 octobre 2012 de les augmenter.

Madame Le Maire propose donc au Conseil Municipal de voter les tarifs suivants :

Les tarifs des caveaux et columbariums seront de :

MODELES HORS SOL			MODELES ENTERRES		
CAVEAU	DIMENSIONS	PRIX	CAVEAU	DIMENSIONS	PRIX
Simple 1 à 2 places	I L h 0.96x2.30x1.53	1 010 €	Simple 1 à 2 places	I L h 0.96x2.30x1.53	940 €
Double 2 à 4 places	I L h 1.66x2.30x1.95	3 600 €	Double 2 à 4 places	I L h 1.66x2.30x1.45	2 470 €
Double 2 à 6 places	I L h 1.66x2.30x1.95	3 000 €	Double 2 à 6 places	I L h 1.90x2.2.45x1.30	1 430 €
			Double 2 à 9 places	I L h 1.90x2.2.45x1.30	1 540 €
COLUMBARIUM	I L h 0.50x0.50x0.80	500 €			

Les tarifs des concessions pour les tombes, caveaux, columbariums seront de :

DUREE	PRIX TOMBE (1,25 m x 2,50 m)	PRIX DE L'EMPLACEMENT CAVEAU ET COLUMBARIUM
TRENTENAIRE	75 €	25 €
CINQUANTENAIRE	120 €	40 €